

Les officiers de port lèvent leur préavis de grève



Par AFP | AFP – il y a 6 heures

Le Syndicat national des officiers de port SNOP-FO (majoritaire) a levé vendredi son préavis de grève déposé pour le jour même après la publication au Journal officiel de décrets revalorisant le statut de ces fonctionnaires.

"Le préavis de grève a été annulé à 06H15, suite à la parution des textes au JO", a indiqué à l'AFP Eric Destable, secrétaire général du syndicat.

"Ca fait plus de trente ans que nos anciens attendaient cette revalorisation des décrets de 1970. Les lieutenants de ports sont heureux de ce dénouement", s'est-il félicité, regrettant cependant n'avoir obtenu des avancées dans ce dossier "qu'après le dépôt de préavis de grève".

Le SNOP-FO avait déposé le 5 décembre un préavis de grève national pour vendredi 08H00, menaçant de perturber fortement l'activité dans les ports français. Il réclamait la publication au JO de trois décrets et un arrêté revalorisant le statut des officiers de port adjoints.

Le syndicat avait déjà déposé un préavis de grève fin mars afin d'obtenir cette revalorisation, avant de le lever à la dernière minute, en pleine nuit, après avoir obtenu un calendrier prévoyant la mise en application de ces décrets au 1er septembre. Voyant qu'ils n'avaient toujours pas été signés début décembre par plusieurs ministres, il avait déposé un nouveau préavis de grève, reconductible et renouvelable.

Le syndicat dénonçait par ailleurs le recul de sept mois du concours pour entrer dans le corps des officiers de port, mais a obtenu gain de cause sur ce point mardi, évitant "une année blanche de recrutement", selon M. Destable. Les concours se tiendront finalement à des dates proches de celles où ils se déroulent habituellement.